

2019/05/13

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **13 mai 2019** à 9 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

.....  
Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit.  
.....

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 9 h 25 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

153-2019

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par

Appuyé par

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correction de la dérogation mineure DM-02-2019 – M. Jean-Martin Savoie ;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement régissant les camions de cuisine de rue ;
5. Levée de la séance.

Adoptée

154-2019

#### **CORRECTION DE LA DÉROGATION MINEURE DM-02-2019 – M. JEAN-MARTIN SAVOIE**

*CONSIDÉRANT* que le conseil municipal a adopté la résolution 143-2019 concernant la demande de dérogation mineure DM-02-2019 le 6 mai 2019, pour la propriété de monsieur Jean-Martin Savoie sise 368, 125<sup>e</sup> Rue, a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le CCU à recommander le refus de la demande de dérogation mineure tel que déposé soit d'accepter une marge de recul avant de 1.52 mètre au lieu de 6 mètres pour la construction d'un garage mais à recommander d'accepter une marge de recul de 4 mètres pour la construction d'un garage.

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

2019/05/13

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU concernant la demande de dérogation mineure DM-02-2019 présentée par la monsieur Jean-Martin Savoie concernant la propriété sise au 368, 125<sup>e</sup> Rue afin de permettre la construction d'un garage avec une marge de recul 4 mètres.

Adoptée

---

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Ginette Caza, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #506 régissant les camions de cuisine de rue.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

---

155-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.  
Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux, de lever la séance extraordinaire. Il est 10 h.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.